

DEPARTEMENT DE L'AUDE

PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET
DE GESTION DE L'EAU DU FRESQUEL

ANNEXES

LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU FRESQUIEL

AIROUX	LABASTIDE D'ANJOU	SAINT DENIS
ALAIRAC	LABECEDE LAURAGAIS	SAINT MARTIN LALANDE
ALZONNE	LACASSAIGNE	SAINT MARTIN LE VIEIL
ARAGON	LACOMBE	SAINT PAPOUL
ARZENS	LAPRADE	SAINT PAULET
BARAIGNE	LASBORDES	SAINTE EULALIE
BRAM	LASSERRE DE PROUILLE	SAISSAC
BREZILHAC	LAURABUC	SOUILHANELS
BROUSSES ET VILLARET	LAURAC	SOUILHE
CAILHAVEL	LAVALETTE	SOUPEX
CARCASSONNE	LES MARTYS	TREVILLE
CARLIPA	MAS SAINTES PUELLES	VENTENAC CABARDES
CASTELNAUDARY	MIREVAL LAURAGAIS	VERDUN EN LAURAGAIS
CAUDEBRONDE	MONTOLIEU	VILLASAVARY
CAUX ET SAUZENS	MONTREAL	VILLEMAGNE
CENNE MONESTIES	MOUSSOULENS	VILLEMOUSTAUSSOU
CUXAC CABARDES	PEIXORA	VILLENEUVE LA COMPTAL
FANJEUX	PENNAUTIER	VILLENEUVE LES MONTREAL
FENDEILLE	PEYRENS	VILLEPINTE
FONTIERS CABARDES	PEZENS	VILLESEQUELANDE
ISSEL	PUGINIER	VILLESISCLE
LA FORCE	RAISSAC SUR LAMPY	VILLESPIY
LA POMAREDE	RICAUD	

LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU FRESQUIEL		
AIROUX	LABASTIDE D'ANJOU	SAINT DENIS
ALAIRAC	LABECEDE LAURAGAIS	SAINT MARTIN LALANDE
ALZONNE	LACASSAIGNE	SAINT MARTIN LE VIEIL
ARAGON	LACOMBE	SAINT PAPOUL
ARZENS	LAPRADE	SAINT PAULET
BARAIGNE	LASBORDES	SAINTE EULALIE
BRAM	LASSERRE DE PROUILLE	SAISSAC
BREZILHAC	LAURABUC	SOUILHANELS
BROUSSES ET VILLARET	LAURAC	SOUILHE
CAILHAVAL	LAVALETTE	SOUPEX
CARCASSONNE	LES MARTYS	TREVILLE
CARLIPA	MAS SAINTES PUELLES	VENTENAC CABARDES
CASTELNAUDARY	MIREVAL LAURAGAIS	VERDUN EN LAURAGAIS
CAUDEBRONDE	MONTOLIEU	VILLASAVARY
CAUX ET SAUZENS	MONTREAL	VILLEMAGNE
CENNE MONESTIES	MOUSSOULENS	VILLEMOSTAUSSOU
CUXAC CABARDES	PEIXORA	VILLENEUVE LA COMPTAL
FANJEAUX	PENNAUTIER	VILLENEUVE LES MONTREAL
FENDEILLE	PEYRENS	VILLEPINTE
FONTIERS CABARDES	PEZENS	VILLESEQUELANDE
ISSEL	PUGINIER	VILLESISCLE
LA FORCE	RAISSAC SUR LAMPY	VILLESPIY
LA POMAREDE	RICAUD	

PRÉFET DE L'AUDE

*Arrêté préfectoral n° 2017-0004
portant ouverture de l'enquête publique préalable relative au projet de Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte
des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).*

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le code de l'environnement ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 10 juin 2015 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ en qualité de Préfet de l'Aude ;
- VU l'arrêté du 24 avril 2012 de Madame le Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-11-3172 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Fresquel ;
- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée, approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 03 décembre 2015 ;
- VU la délibération de validation du projet de SAGE par la commission locale de l'eau en date du 08 juin 2016 ;
- VU le dossier transmis par Monsieur le Président de la CLE du SAGE du Fresquel le 12 décembre 2016 ;
- VU l'avis du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude, du 21 décembre 2016 déclarant le dossier complet et recevable ;
- VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs du département de l'Aude, établie pour l'année 2017 ;
- VU l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale de la région Occitanie n° 2016AO27 ;
- VU les avis recueillis au cours de l'instruction ;
- VU la décision n° E17000001/34 du 11 janvier 2017 par laquelle la présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Guy CANO, officier de gendarmerie retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;
- VU la concertation effectuée avec le commissaire enquêteur pour l'organisation de l'enquête publique conformément à l'article R123-9 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT la nécessité de préserver et d'assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin du Fresquel ;

CONSIDERANT qu'il convient de soumettre à enquête publique le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel préalablement à son approbation ;

CONSIDERANT que l'enquête publique doit se dérouler dans le département de l'Aude et que le Préfet de l'Aude est responsable de la procédure d'élaboration du SAGE du Fresquel ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique pendant une durée de 30 jours, du 27 février 2017 au 28 mars 2017 inclus dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur :

- le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel.

Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du bassin versant du Fresquel, soit :

Dossier + Registre + affichage		
PENNAUTIER (siège de l'enquête)	CASTELNAUDARY	SAISSAC
Affichage		
AIROUX	LABASTIDE D'ANJOU	SAINT DENIS
ALAIRAC	LABECEDE LAURAGAIS	SAINT MARTIN LALANDE
ALZONNE	LACASSAIGNE	SAINT MARTIN LE VIEIL
ARAGON	LACOMBE	SAINT PAPOUL
ARZENS	LAPRADE	SAINT PAULET
BARAIGNE	LASBORDES	SAINTE EULALIE
BRAM	LASSERRE DE PROUILLE	SOULHANELS
BREZILHAC	LAURABUC	SOUILHE
BROUSSES ET VILLARET	LAURAC	SOUPEX
CAILHAVEL	LAVALETTE	TREVILLE
CARCASSONNE	LES MARTYS	VENTENAC CABARDES
CARLIPA	MAS SAINTES PUELLES	VERDUN EN LAURAGAIS
CAUDEBRONDE	MIREVAL LAURAGAIS	VILLASAVARY
CAUX ET SAUZENS	MONTOLIEU	VILLEMAGNE
CENNE MONESTIES	MONTREAL	VILLEMUSTAUSOU
CUXAC CABARDES	MOUSSOULENS	VILLENEUVE LA COMPTAL
FANJEUX	PEIXORA	VILLENEUVE LES MONTREAL
FENDEILLE	PEYRENS	VILLEPINTE
FONTIERS CABARDES	PEZENS	VILLESEQUELANDE
ISSEL	PUGINIER	VILLESISCLE
LA FORCE	RAISSAC SUR LAMPY	VILLESPIY
LA POMAREDE	RICAUD	

Le dossier comporte :

- un rapport de présentation non technique ;
- le projet de SAGE : PAGD, règlement et documents cartographiques ;
- le rapport environnemental qui inclut l'évaluation des incidences Natura 2000, un résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ;
- une note présentant les textes régissant l'enquête et la façon dont cette dernière s'intègre dans la procédure administrative mise en œuvre, le bilan de la concertation préalable et les avis recueillis en application de l'article L212-6 du code de l'environnement (consultation des institutions).

ARTICLE 2 :

Par décision n° E17000001/34 du 11 janvier 2017, Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Guy CANO, officier de gendarmerie retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, chargé de conduire cette enquête.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquêtes, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public du 27 février 2017 au 28 mars 2017 inclus dans les mairies de Pennautier, Castelnaudary et Saissac afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Le public pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur un des registres à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans les mairies énoncées ci-dessus, ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance au siège de l'enquête publique (Mairie de Pennautier – Hôtel de ville, 4 boulevard pasteur – 11610 Pennautier), à l'attention de Monsieur Guy CANO, commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera au dit registre ;
- par mail à l'adresse suivante : mairie.pennautier@orange.fr, les courriels seront annexés au registre d'enquête de la mairie de Pennautier, siège de l'enquête.

En outre, le dossier relatif au projet de SAGE du Fresquel sera consultable et téléchargeable du 27 février 2017 au 28 mars 2017 inclus sur le lien suivant : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

Conformément à l'article R123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de l'Aude dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

ARTICLE 4 :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières - Conseil départemental de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9, à qui la facturation des frais du commissaire enquêteur devra être adressée.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Madame Emilie BAILLE, SMMAR - Animatrice SAGE Fresquel
Tél. : 07.88.75.16.63
Mail : emilie.baille@smmar.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-après :

Communes	Dates	Heures	
		de	à
Pennautier (Siège de l'enquête)	27 février 2017	14h00	17h00
Castelnaudary	09 mars 2017	09h00	12h00
Saissac	17 mars 2017	14h00	17h00
Pennautier	28 mars 2017	09h00	12h00

ARTICLE 5 :

L'avis portant ouverture de l'enquête publique sera, de manière à assurer une bonne information du public :

- **affiché dans les mairies** concernées aux endroits habituellement réservés à cet effet, et, dans la mesure du possible, publié par tout autre procédé en usage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.
L'accomplissement de cette formalité devra être justifié par un certificat du maire établi à la clôture de l'enquête et remis au commissaire enquêteur.
- Inséré, par les soins du préfet de l'Aude et aux frais du responsable du projet : Monsieur le Président du SMMAR, en caractères apparents **quinze jours au moins avant le début de l'enquête** et rappelé dans les **huit premiers jours** de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude ;
- Publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
« <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

ARTICLE 6 :

A l'expiration du délai d'enquête, les maires des communes de Pennautier, Castelnaudary et Saissac, **remettront impérativement, dans les vingt-quatre heures, les registres avec les documents annexés ainsi que les dossiers d'enquête**, au commissaire enquêteur.

Dès réception des registres et des documents annexés ainsi que des dossiers d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet de l'Aude, **dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête**, les dossiers de l'enquête, les registres et pièces annexées accompagnés de son rapport relatant le déroulement de celle-ci et ses conclusions

motivées qui doivent figurer dans un document séparé et sur un support informatisé, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Adresse : M. le Préfet de l'Aude – Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE.

Ce délai pourra être reporté sur demande argumentée du commissaire enquêteur. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

ARTICLE 7 :

A l'issue de la procédure le SAGE du Fresquel sera approuvé par le Préfet de l'Aude.

ARTICLE 8 :

Le rapport, les conclusions et l'avis motivés du commissaire enquêteur seront déposés :

- dans les mairies de Pennautier, Castelnaudary et Saissac ;
- sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers »

et pourront être consultés par le public pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies de Pennautier, Castelnaudary et Saissac ou à la Préfecture de l'Aude, Direction des Collectivités et du Territoire – Bureau de l'Administration Territoriale, uniquement sur rendez-vous.

ARTICLE 9 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude, les maires des 68 communes concernées, le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, le Président de la CLE et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 03 février 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Secrétaire Générale absente,
Le sous-Préfet de Narbonne,


Béatrice OBARA

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

11/01/2017

N° E17000001 /34

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 4 janvier 2017, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de l'Aude demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à **une élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** du Fresquel sur le Département de l'Aude ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 19 décembre 2016, par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Madame Michelle COUEGNAT, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Guy CANO est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières- EPTB Aude versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, **une provision d'un montant de 600 euros.**

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le responsable de projet en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aude, à Monsieur Guy CANO, à et à la Caisse des dépôts et consignations.

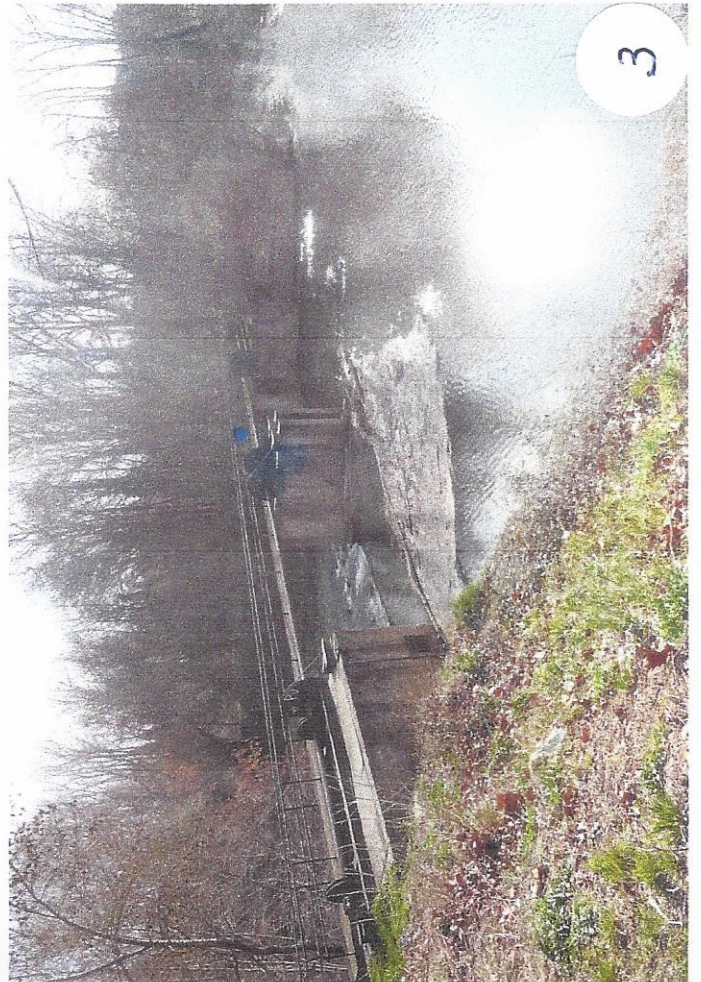
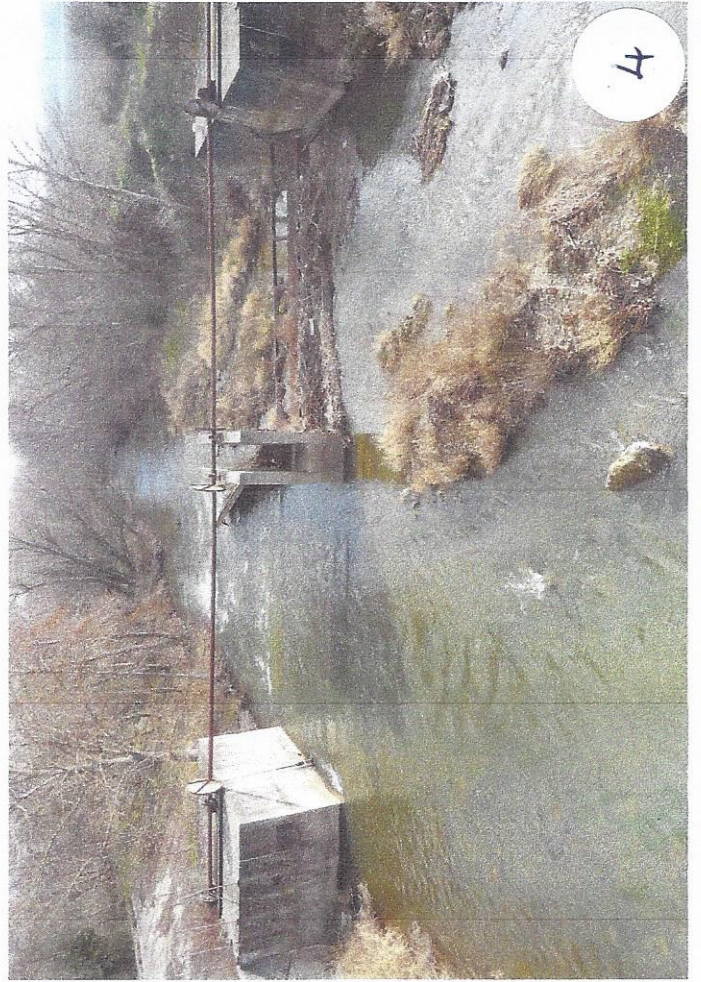
Fait à Montpellier, le 11/01/2017

Le Premier-Conseiller,

Michelle COUEGNAT

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

- 1) Le Fresquel se jette dans l'Aude au niveau du Pont Rouge
- 2) Le barrage à clapet de Pennautier
- 3) Le barrage à clapet de Pezens
- 4) La barrage à Clapet de Lachaud





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS

d'enquête publique préalable relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel portée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Par arrêté préfectoral n° 2017/0004 du préfet de l'Aude, une enquête publique est ouverte du 27 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur :

- le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel.

Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du bassin versant du Fresquel.

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel relève d'une évaluation environnementale.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières - Conseil départemental de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Madame Emilie BAILLE, SMMAR - Animatrice SAGE Fresquel
Tél. : 07.88.75.16.63
Mail : emilie.baille@smmar.fr

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Guy CANO, officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier le 11 janvier 2017.

LIEU de l' ENQUETE

Cette opération concerne 68 communes située sur le périmètre du SAGE du Fresquel dans le département de l'Aude.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans les mairies énoncées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance au siège de l'enquête publique (Mairie de Pennautier – Hôtel de ville, 4 boulevard pasteur – 11610 Pennautier), à l'attention de Monsieur Guy CANO, commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre ;

- par mail à l'adresse suivante : mairie.pennautier@orange.fr, les courriels seront annexés au registre d'enquête de la mairie de Pennautier, siège de l'enquête.

Le dossier de projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel, pourra être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Communes	Dates	Heures	
		de	à
Pennautier (Siège de l'enquête)	27 février 2017	14h00	17h00
Castelnaudary	09 mars 2017	09h00	12h00
Saissac	17 mars 2017	14h00	17h00
Pennautier	28 mars 2017	09h00	12h00

PUBLICITE

Presse :

- Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Affichage :

Avis affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée :

- dans les mairies concernées, aux endroits habituellement réservés à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans la commune.

Internet :

- Publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale – uniquement sur rendez-vous) et dans les mairies de Pennautier, Castelnaudary et Saissac. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État de l'Aude mentionné ci-dessus.

A l'issue de la procédure, le SAGE du Fresquel sera approuvé par arrêté du Préfet de l'Aude.

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Fresquel en Enquête Publique



LA GESTION DU BASSIN VERSANT DU FRESQUEL S'ORGANISE, SOYEZ CURIEUX, INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS !

Le SAGE Fresquel :

- Vers une gestion **équilibrée et durable** de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Vers la **conciliation** des usages de l'eau
- Au travers d'une large **concertation**

Enquête Publique du 27 Février au 28 Mars 2017

Dates et lieux des permanences :

- Mairie de Pennautier le **27/02** de **14h à 17h** et le **28/03** de **9h à 12h**
- Mairie de Castelanudary le **9/03** de **9h à 12h**
- Mairie de Saissac le **17/03** de **14h à 17h30**



EXTRAIT REVUE DU SMMAR

ACTUALITÉS

Le SAGE Fresquel soumis à enquête publique

02-02-2017



Le SAGE Fresquel soumis à enquête publique

Avant son approbation par la CLE, le SAGE Fresquel va être soumis à enquête publique. Celle-ci se déroulera du 27 février au 28 mars 2017. Un commissaire enquêteur effectuera des permanences dans les mairies de Castelnaudary, Saissac et Pennautier.

Du fait de l'application de la directive dite "

[LIRE LA SUITE >](#)

Inauguration de la Zone Tampon Humide Artificielle à Castelnaudary

30-01-2017



Inauguration de la Zone Tampon Humide Artificielle à Castelnaudary

Dans le cadre d'un travail multi-acteurs sur la réduction des transferts de polluants agricoles vers les cours d'eau, à l'échelle du territoire Ouest Audois, l'inauguration de la Zone Tampon Humide Artificielle aménagée au lycée agricole Pierre-Paul Riquet de Cast

[LIRE LA SUITE >](#)

ARTICLE DE PRESSE, JOURNAL « L'INDEPENDANT » DU 20 FEVRIER 2017

Une enquête publique sur la gestion de l'eau du Fresquel

Le 18 février à 15h00



Jacques Chabaud, directeur du SMMAR, Émilie Baille, animatrice du SAGE et Claude Cansino, technicien rivière du Fresquel (de dr.à g.)

Une enquête publique portant sur un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Fresquel est ouverte du 27 février au 28 mars 2017. Ce SAGE est porté par le président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des rivières (SMMAR), imposé par l'agence nationale de l'eau et animé par Émilie Baille, successeur de Gilles Lorente qui avait été chargé de son élaboration depuis 7 ans.

Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du bassin versant du Fresquel. Le SAGE a pour objectif d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs du territoire et visant la qualité et la quantité des eaux du Fresquel. *« L'intérêt de cette démarche collective est de poursuivre la mutualisation des ressources prônée depuis toujours par les acteurs de l'eau. Cette planification devra permettre de conforter les réserves et de les utiliser avec sagesse. [...] C'est une chance pour les acteurs locaux de construire ensemble une démarche de planification et de ne pas avoir à la subir [...] C'est la gestion collective en faveur des usages et des milieux naturels qu'il convient de renforcer »* expliquait M. le Maire et président de la CLE (Commission locale de l'Eau), Jacques Dimon en 2015.

Le SAGE du Fresquel portera sur une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, mais aussi sur une conciliation de l'usage de l'eau.

L'enquête publique assure l'information et la participation du public et recueille ses appréciations et ses suggestions.

Elle aura lieu à la mairie de Pennautier le **27 février de 14 h à 17 h** et le **28 mars de 9 h à 12 h**.

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public. Chacun peut en prendre connaissance et consigner des observations et / ou des propositions. Celles-ci peuvent également se faire par mail à l'adresse : mairie.pennautier@orange.fr. Les courriels seront ensuite annexés au registre d'enquête de la mairie.

Le dossier de projet de SAGE peut aussi être consulté sur le site Internet :

« <http://www.aude.gouv.fr/> - Rubrique : Publications /

Les enquêtes publiques/dossier complet (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique/Les autres dossiers ».

À l'issue de l'enquête, les conclusions pourront être consultées par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude, à la mairie de Pennautier et sur le site Internet indiqué ci-dessus.

0 réaction

Recommander 0

Tweeter

G+ 0

Envoyer

MOTS-CLÉS

Pennautier



PUBLICATIONS DE PRESSE (Première publication)**DEPECHE DU MIDI – 10 février 2017****AVIS****PREFET DE L'AUDE**

d'enquête publique préalable relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel portée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Par arrêté préfectoral n° 2017/0004 du préfet de l'Aude, une enquête publique est ouverte du 27 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur :

. le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel.

Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du bassin versant du Fresquel.

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel relève d'une évaluation environnementale.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières - Conseil départemental de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

. Madame Emilie BAILLE, SMMAR - Animatrice SAGE Fresquel Tél. : 07.88.75.16.63

Mail : emilie.baille@smmar.fr

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Guy CANO, officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier le 11 janvier 2017.

LIEU de l'ENQUETE

Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du SAGE du Fresquel dans le département de l'Aude.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans les mairies énoncées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

. par correspondance au siège de l'enquête publique (Mairie de Pennautier - Hôtel de ville, 4 boulevard pasteur - 11610 Pennautier), à l'attention de Monsieur Guy CANO, commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre ;

. par mail à l'adresse suivante : mairie.pennautier@orange.fr, les courriels seront annexés au registre d'enquête de la mairie de Pennautier, siège de l'enquête.

Le dossier de projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel, pourra être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Communes - Dates - Heures :

Pennautier (Siège de l'enquête); 27 février 2017 de 14h00 à 17h00

Castelnaudary : 09 mars 2017 de 09h00 à 12h00

Saïssac : 17 mars 2017 de 14h00 à 17h00

Pennautier : 28 mars 2017 de 09h00 à 12h00

PUBLICITE

Presse :

Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Affichage :

Avis affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée : dans les mairies concernées, aux endroits habituellement réservés à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans la commune.


Internet :

Publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire - Bureau de l'administration territoriale - uniquement sur rendez-vous) et dans les mairies de Pennautier, Castelnaudary et Saïssac. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État de l'Aude mentionné ci-dessus.

A l'issue de la procédure, le SAGE du Fresquel sera approuvé par arrêté du Préfet de l'Aude.

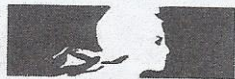
 **legales-online.fr**
le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

Les journaux sur lesquels figurent les avis d'enquête ont été conservés et joints au premier exemplaire du rapport d'enquête adressé à la préfecture.

PUBLICATIONS DE PRESSE (Première publication)**MIDI LIBRE – 12 février 2017**

09 janvier 2017, la direction départementale des Finances publiques, G.P.P. Domaine, 334, allée Henri-II-de-Montmorency, CS 17788, 34081 Montpellier cedex, a été nommée curatrice de la succession v034013481. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec A.R.

653742



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Aude

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable relative au projet de schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du Fresquel
portée par M. le Président du Syndicat mixte
des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

Par arrêté préfectoral n° 2017/0004 du préfet de l'Aude, une enquête publique est ouverte du 27 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur : le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel. Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du bassin versant du Fresquel. Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel relève d'une évaluation environnementale.

Personne responsable du projet : la personne responsable du projet est M. le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières - Conseil départemental de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne Cedex 9.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Madame Emille Baille, SMMAR - Animatrice SAGE Fresquel
 Tél. : 07.88.75.16.63 Mail : emilie.baille@smmar.fr

Commissaire-enquêteur : M. Guy Cano, officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de Mme le Président du tribunal administratif de Montpellier, le 11 janvier 2017.

Lieu de l'enquête : cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du SAGE du Fresquel dans le département de l'Aude.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans les mairies énoncées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête : par correspondance au siège de l'enquête publique (Mairie de Pennautier - Hôtel de ville, 4 boulevard Pasteur - 11610 Pennautier), à l'attention de M. Guy Cano, commissaire-enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre ; par mail à l'adresse suivante : mairie.pennautier@orange.fr, les courriels seront annexés au registre d'enquête de la mairie de Pennautier, siège de l'enquête.

Le dossier de projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel, pourra être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques / dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ». Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Permanences du commissaire-enquêteur :

- Pennautier (Siège de l'enquête) : 27 février 2017, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Castelnaudary : 9 mars 2017, de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Saissac : 17 mars 2017, de 14 h 00 à 17 h 00
- Pennautier: 28 mars 2017, de 09 h 00 à 12 h 00.

Publicité :

- Presse : publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

- Affichage : avis affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée : dans les mairies concernées, aux endroits habituellement réservés à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans la commune.

- Internet : publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques / dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

Conclusions du commissaire-enquêteur : à l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire - Bureau de l'administration territoriale - uniquement sur rendez-vous) et dans les mairies de Pennautier, Castelnaudary et Saissac. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État de l'Aude mentionné ci-dessus.

A l'issue de la procédure, le SAGE du Fresquel sera approuvé par arrêté du Préfet de l'Aude.

Les journaux sur lesquels figurent les avis d'enquête ont été conservés et joints au premier exemplaire du rapport d'enquête adressé à la préfecture.

PUBLICATIONS DE PRESSE (Deuxième publication)**MIDI LIBRE – 28 février 2017**

Payez par Carte Bancaire.
Votre annonce dans le journal sous 48 h
 (selon le jour de parution le plus proche)

653747

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aude

RAPPEL
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable relative au projet de schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du Fresquel
portée par M. le Président du Syndicat mixte
des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

Par arrêté préfectoral n° 2017/0004 du préfet de l'Aude, une enquête publique est ouverte du 27 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur : le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel. Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du bassin versant du Fresquel. Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel relève d'une évaluation environnementale.

Personne responsable du projet : la personne responsable du projet est M. le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières - Conseil départemental de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne Cedex 9.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Madame Emille Baille, SMMAR - Animatrice SAGE Fresquel
 Tél. : 07.88.75.16.63 Mail : emille.baille@smmar.fr

Commissaire-enquêteur : M. Guy Cano, officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de Mme le Président du tribunal administratif de Montpellier, le 11 janvier 2017.

Lieu de l'enquête : cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du SAGE du Fresquel dans le département de l'Aude.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans les mairies énoncées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête : par correspondance au siège de l'enquête publique (Mairie de Pennautier - Hôtel de ville, 4 boulevard pasteur - 11610 Pennautier), à l'attention de Monsieur Guy CANO, commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre ; par mail à l'adresse suivante : mairie.pennautier@orange.fr, les courriels seront annexés au registre d'enquête de la mairie de Pennautier, siège de l'enquête.

Le dossier de projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel, pourra être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques / dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Permanences du commissaire-enquêteur :

- Pennautier (Siège de l'enquête) : 27 février 2017, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Castelnaudary : 9 mars 2017, de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Saissac : 17 mars 2017, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Pennautier : 28 mars 2017, de 09 h 00 à 12 h 00.

Publicité :

- Presse : publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.
- Affichage : avis affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée : dans les mairies concernées, aux endroits habituellement réservés à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans la commune.
- Internet : publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques / dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

Conclusions du commissaire-enquêteur : à l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire - Bureau de l'administration territoriale - uniquement sur rendez-vous) et dans les mairies de Pennautier, Castelnaudary et Saissac. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État de l'Aude mentionné ci-dessus.

A l'issue de la procédure, le SAGE du Fresquel sera approuvé par arrêté du Préfet de l'Aude. A l'issue de la procédure, le SAGE du Fresquel sera approuvé par arrêté du Préfet de l'Aude.

AVIS DE MODIFICATION

S.C.I. FREOL LA BERGERIE
 S.C.I. au capital de 1 200 €

Les journaux sur lesquels figurent les avis d'enquête ont été conservés et joints au premier exemplaire du rapport d'enquête adressé à la préfecture.

PUBLICATIONS DE PRESSE (Deuxième publication)**DEPECHE DU MIDI – 28 février 2017****AVIS****PREFET DE L'AUDE****RAPPEL**

Avis d'enquête publique préalable relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel portée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Par arrêté préfectoral n° 2017/0004 du préfet de l'Aude, une enquête publique est ouverte du 27 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, soit 30 jours consécutifs, dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur :

. le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel.

Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du bassin versant du Fresquel.

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel relève d'une évaluation environnementale.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières - Conseil départemental de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

. Madame Emilie BAILLE, SMMAR - Animatrice SAGE Fresquel Tél. : 07.88.75.16.63

Mail : emilie.baille@smmar.fr

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Guy CANO, officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier le 11 janvier 2017.

LIEU de l' ENQUETE

Cette opération concerne 68 communes situées sur le périmètre du SAGE du Fresquel dans le département de l'Aude.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans les mairies énoncées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

. par correspondance au siège de l'enquête publique (Mairie de Pennautier – Hôtel de ville, 4 boulevard pasteur – 11610 Pennautier), à l'attention de Monsieur Guy CANO, commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre ;

. par mail à l'adresse suivante : mairie.pennautier@orange.fr, les courriels seront annexés au registre d'enquête de la mairie de Pennautier, siège de l'enquête.

Le dossier de projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel, pourra être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Communes - Dates - Heures :

Pennautier (Siège de l'enquête) : 27 février 2017 de 14h00 à 17h00

Castelnaudary : 09 mars 2017 de 09h00 à 12h00

Saussac : 17 mars 2017 de 14h00 à 17h00

Pennautier : 28 mars 2017 de 09h00 à 12h00

PUBLICITE

Presse :

Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Affichage :

Avis affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée : dans les mairies concernées, aux endroits habituellement réservés à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans la commune.

Internet :

. Publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : « <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique : Publications / Les enquêtes publiques /dossiers complets (hors ICPE) / Eaux et milieu aquatique / Les autres dossiers ».

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale – uniquement sur rendez-vous) et dans les mairies de Pennautier, Castelnaudary et Saussac. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État de l'Aude mentionné ci-dessus.

A l'issue de la procédure, le SAGE du Fresquel sera approuvé par arrêté du Préfet de l'Aude.

Mardi 28 février 2017 - LA DÉPÊCHE DU MIDI 31

Les journaux sur lesquels figurent les avis d'enquête ont été conservés et joints au premier exemplaire du rapport d'enquête adressé à la préfecture.

CERTIFICATS D’AFFICHAGE

LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU FRESQUIEL

1. AIROUX	24. LABASTIDE	47. SAINT DENIS
2. ALAIRAC	D’ANJOU	48. SAINT MARTIN LALANDE
3. ALZONNE	25. LABECEDE	49. SAINT MARTIN LE VIEIL
4. ARAGON	LAURAGAIS	50. SAINT PAPOUL
5. ARZENS	26. LACASSAIGNE	51. SAINT PAULET
6. BARAIGNE	27. LACOMBE	52. SAINTE EULALIE
7. BRAM	28. LAPRADE	53. SAISSAC
8. BREZILHAC	29. LASBORDES	54. SOUILHANELS
9. BROUSSES ET	30. LASSERRE DE	55. SOUILHE
VILLARET	PROUILLE	56. SOUPEX
10. CAILHAVEL	31. LAURABUC	57. TREVILLE
11. CARCASSONNE	32. LAURAC	58. VENTENAC CABARDES
12. CARLIPA	33. LAVALETTE	59. VERDUN EN LAURAGAIS
13. CASTELNAUDARY	34. LES MARTYS	60. VILLASAVARY
14. CAUDEBRONDE	35. MAS SAINTES	61. VILLEMAGNE
15. CAUX ET SAUZENS	PUELLES	62. VILLEMUSTAUSOU
16. CENNE MONESTIES	36. PENNAUTIER	63. VILLENEUVE LA COMPTAL
17. CUXAC CABARDES	37. MIREVAL	64. VILLENEUVE LES
18. FANJEAUX	LAURAGAIS	MONTREAL
19. FENDEILLE	38. MONTOLIEU	65. VILLEPINTE
20. FONTIERS CABARDES	39. MONTREAL	66. VILLESEQUELANDE
21. ISSEL	40. MOUSSOULENS	67. VILLESISCLE
22. LA FORCE	41. PEIXORA	68. VILLESPIY
23. LA POMAREDE	42. PEYRENS	
	43. PEZENS	
	44. PUGINIER	
	45. RAISSAC SUR	
	LAMPY	
	46. RICAUD	



Département de l'Aude

Arrondissement
de Carcassonne

➤ Airoux, le vendredi 31 mars 2017

Mairie – 11320 AIROUX
Tél : 04.68.60.03.18
E. Mail : mairieairoux@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Cédric MALRIEU, maire de la commune de AIROUX certifie :
Avoir procédé à l’affichage, au panneau d’affichage de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable relative au projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

Cet avis a été affiché à compter du 7 février 2017 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 50 jours consécutifs du 7 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à AIROUX, le 31 mars 2017

Le Maire
Cédric MALRIEU

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO



Roger ADIVEZE, Maire
 Vice-Président de l'Association des Maires de l'Aude
 Président du CDG 11
 Officier de la Légion d'Honneur

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné R. ADIVEZE
 Maire de la commune d'ALAIRAC

Certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).
 Cet avis a été affiché à compter du 07/02/2017 et pendant toute la durée de l'enquête, jusqu'au 28/03/2017 inclus.

Fait à Alairac, le 29/03/2017



R. ADIVEZE
 Officier de la Légion d'Honneur

Mairie D'Alairac
 Avenue de la Malepère
 11290 ALAIRAC
 Tél : 04 68 26 81 84
 Fax: 04 68 26 80 92

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO



Alzonne, le 29 mars 2017

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné **Régis BANQUET**, Maire d’Alzonne, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative au projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel sur le territoire de la commune d’Alzonne.

Cet avis a été affiché à compter du 8 février 2017 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 30 jours consécutifs du 27 février au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Alzonne, le 29 mars 2017

le Maire,
Régis BANQUET



MAIRIE D’ALZONNE

56, Avenue Antoine Courrière 11170 - ALZONNE
Tel : 04 68 78 57 50 - Fax : 04 68 76 92 16
Courriel : mairiedalzone@wanadoo.fr - Internet : <http://www.alzonne.fr>

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Didier SIÉ, Maire de la commune d’Aragon, certifie avoir procédé à l’affichage, à la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique sur le projet du SAGE du Fresquel.

Cet avis a été affiché à compter du 10 février 2017 et pendant toute la durée de l’enquête, soit jusqu’au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Aragon, le 04 avril 2017

Le Maire,

Didier SIÉ

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO

MAIRIE D'ARZENS

AUDE

tél. 0468762118

fax. 0468763267

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Claude PISTRE Maire de la commune d’Arzens (Aude) certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative au projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des rivières (SMMAR) sur le territoire de la commune d’Arzens.

Cet avis a été affiché à compter du 8 février 2017 et pendant toute la durée de l’enquête soit 30 jours consécutifs, du 27 Février au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

A ARZENS le 29 Mars 2017

**Le Maire,
Jean-Claude PISTRE.**



**Le commissaire-enquêteur
Guy CANO**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy CANO', written below the printed name of the commissaire-enquêteur.

6/68



MAIRIE DE BARAIGNE
4, rue de la mairie
11410 Baraigne
Téléphone / Fax : 04 68 60 15 13
Lundi et Jeudi : 13h 30 à 16h 30
Mél : commune.baraigne@orange.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, GUAGNO Camille, Maire de Baraigne,

certifie avoir procédé à l’affichage, dans le panneau extérieur de la mairie, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable relative au projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) sur le territoire de la Commune de Baraigne.

Cet avis a été affiché à compter du 11 février 2017 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 46 jours consécutifs du 11 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement

Fait à Baraigne, le 30 mars 2017

Le Maire,
C.GUAGNO



Le commissaire-enquêteur
Guy CANO

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

* * *

Je soussignée, Claudie MEJEAN, Maire de la commune de Bram certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Cet avis a été affiché à compter du 12 février 2017 et pendant toute la durée de la mise à disposition du public, soit jusqu'au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Fait à Bram, le 28 mars 2017

Claudie Méjean

Maire

Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services

Virginie CROCHARD

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO



MAIRIE
DE
BREZILHAC
AUDE
11270 BREZILHAC

Le

Tél. 68 69 12 31

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné CHAVARDES Alexis, Maire de BREZILHAC, certifie avoir procédé à l’affichage à la porte de la mairie de l’avis informant le public de l’ouverture d’enquête publique relative au projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel sur le territoire de la commune de BREZILHAC ;

Cet avis a été affiché à compter du 7 février 2017 et pendant toute la durée De l’enquête du 7 février au 28 mars 2017, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à BREZILHAC le 28 Mars 2017

Le Maire,
A. CHAVARDES



Le commissaire-enquêteur
Guy CANO

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU SCHEMA D’AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU FRESQUEL

Je soussignée, NICOLAOU Danièle, Maire de Brousses et Villaret, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique par arrêté n°2017/0004 du préfet de l’Aude relative au projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresque porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Cet avis a été affiché à compter du 9 février 2017, soit quinze jours au moins avant le début de l’enquête, et pendant toute la durée de l’enquête, soit 30 jours consécutifs, du 27 février au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à BROUSSES ET VILLARET,
Le 29 mars 2017

Le Maire,

Danièle NICOLAOU

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO



MAIRIE
Place de l'Eglise St Martin

le 30 mars 2017

11240 CAILHAVEL

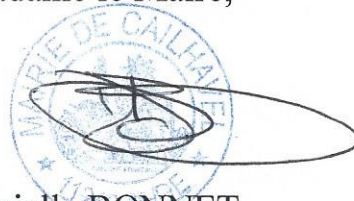
☎ : 04-68-69-03-82
FAX : 04-68-69-03-82

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Danielle BONNET, Maire de la commune de Cailhavel, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur le projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), sur le territoire de la commune de CAILHAVEL.

Cet avis a été affiché à compter du 9 février 2017, et pendant toute la durée de l’enquête, soit 49 jours consécutifs, du 9 février 2017 au 29 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Madame le Maire,



Danielle BONNET

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO



CERTIFICAT D’AFFICHAGE ENQUETE PUBLIQUE

Je soussignée, Madame Isabelle CHESA, Première Adjointe au Maire de la Ville de Carcassonne, déléguée à l’Urbanisme, au Patrimoine, aux Affaires Foncières, aux Espaces Intérieurs et à la revitalisation du Centre-Ville :

- certifie avoir procédé à l’affichage le 13 février 2017, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, l’avis au public ainsi que l’arrêté préfectoral n° 2017-0004 portant sur l’ouverture de l’enquête publique sur le projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), et pendant toute la durée de l’enquête, soit du 27 février au 28 mars 2017 inclus.

Fait à Carcassonne, le 28 mars 2017.

Première Adjointe au Maire
Déléguée à l’Urbanisme, au Patrimoine,
aux Affaires Foncières,
aux Espaces Intérieurs
& à la revitalisation du Centre-Ville



POLE SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION de L’URBANISME FONCIER ET PATRIMOINE
Tél : 04.68.77.70.63
Télécopie : 04.68.77.74.93

CORRESPONDANCE à adresser IMPERSONNELLEMENT à :
Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - 52 RUE Aimé RAMOND - 11835 CARCASSONNE - Cedex 9
WWW.CARCASSONNE.ORG

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Serge SERRANO

Maire de la commune de Carlipa

Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative au projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel porté par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Cet arrêté a été affiché en mairie à compter du 13 février 2017 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 45 jours consécutifs, du 13 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

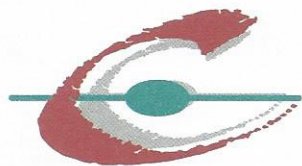
A Carlipa, le 29 mars 2017

Le Maire
Serge SERRANO



Le commissaire-enquêteur
Guy CANO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guy CANO', written in a cursive style.



Ville de Castelnaudary

Castelnaudary, le 28 mars 2017

**Le Maire, Vice-président du
Conseil Départemental**

Patrick MAUGARD

**Direction Juridique Urbanisme
Foncier Patrimoine**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nos réf. : FD/FB/2017.286

Objet : certificat d'affichage – enquête publique préalable relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel portée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

Affaire suivie par :

Fatiha BOURREL

Tél : 04.68.94.60.95

Fax : 04.68.94.58.46

FONCIER@ville-castelnaudary.fr

Je soussigné Patrick MAUGARD, Maire, certifie avoir procédé à l'affichage dans les lieux de la Mairie réservés à cet effet et à la vue du public, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel portée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Cet avis a été affiché du 8 février 2017 au 28 mars 2017 inclus, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Environnement.

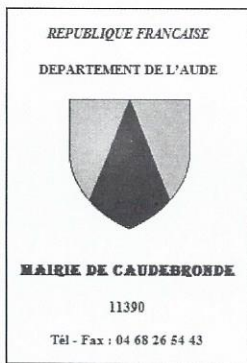
Fait à Castelnaudary, le 28 mars 2017, pour servir et valoir ce que de droit.

Le commissaire-enquêteur
Guy CANO



Le Maire, Vice-président du
Conseil Départemental

Patrick MAUGARD



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné ABBADIE Alain, Maire de la commune de Caudebronde, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis au public concernant l’enquête publique préalable, prescrite par arrêté préfectoral portant sur le schéma d’aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Fresquel sur le territoire de la commune de Caudebronde.

Cet avis a été affiché à compter du 27 février, jusqu’au 28 mars, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

A Caudebronde, le 5 avril 2016.

Monsieur le Maire,
ABBADIE Alain.



Le commissaire-enquêteur
Guy CANO